

11. Spécificité EA : Gérer la spécialité suivie uniquement en 1ère

Seuls les candidats inscrits au Baccalauréat Général qui n'ont pas renseigné leur spécialité suivie uniquement en 1^{ère} à l'inscription à l'examen en début de session sont concernés.

Lors de mon inscription, j'ai choisi trois enseignements de spécialité. L'un de ces enseignements de spécialité sera évalué uniquement en classe de première.

➤ En cas de dématérialisation de l'inscription et du complément d'inscription

- En tant que candidat scolaire, je dois valider le choix de l'enseignement de spécialité suivie uniquement en 1^{ère} renseigné par mon établissement, c'est mon complément d'inscription : la confirmation de mon inscription à cette épreuve.

J'ai reçu un courriel me demandant de valider mon complément d'inscription en ligne. La période d'ouverture du service de saisie est précisée dans le courriel (ex : *Attention le service sera ouvert du 05/03/2020 10:00 au 26/03/2020 18:00*)

Sur le portail candidat CYCLADES, je me connecte avec mes identifiants (mon papillon de connexion remis par mon établissement d'inscription), j'accède à la rubrique « Mes inscriptions », je clique sur la vignette et je sélectionne « Valider la spécialité suivie uniquement en 1^{ère} » puis je valide.

Je vérifie que la spécialité renseignée par mon établissement correspond à mon choix je clique sur « valider ».

Cette validation vaut signature, elle entraîne la génération de mon complément d'inscription disponible dans le menu « Mes documents ».

Remarque : Si la spécialité saisie ne correspond pas à mon choix, je signale à mon établissement.

- En tant que candidat non scolaire, j'ai reçu un courriel me demandant de saisir ma spécialité suivie uniquement en 1^{ère} et valider mon complément d'inscription en ligne. La période d'ouverture du service de saisie est précisée dans le courriel (ex : *Attention le service sera ouvert du 05/03/2020 10:00 au 26/03/2020 18:00*)